Communiqué de presse

Nantes, 09 septembre 2019

NOUVEAU RESEAU OPTIQUE : APPEL D'OFFRES DU 09 SEPTEMBRE AU 17 OCTOBRE 2019

Santéclair lance lundi 9 septembre à 10h un appel d'offres auprès de l'ensemble des opticiens en France (DROM inclus) en vue de constituer son nouveau réseau optique opérationnel à compter du 1er janvier 2020. Le réseau actuel arrive à échéance le 31 décembre 2019. Le dépôt des candidatures sera ouvert jusqu'au jeudi 17 octobre 2019 à 18h (heure de Paris). Objectif : sélectionner plus de 3 000 opticiens répartis sur l'ensemble du territoire pour s'engager ensemble dans l'accès à des soins visuels du meilleur rapport qualité / valeur pour nos 10 millions de bénéficiaires.

Une candidature 100% dématérialisée et sécurisée

Pour faciliter et sécuriser les démarches des opticiens souhaitant postuler, un outil en ligne spécifique aux candidatures a été mis en place. Dénommé LEAD&CLAIR, cet outil est accessible depuis notre site (www.santeclair.fr/fr/professionnels-de-sante/optique) où il faut s'être identifié avant le 11 octobre 2019 à 18h00 (heure de Paris) pour pouvoir participer à l'appel d'offres. Le portail permet ensuite de renseigner les informations liées à l'opticien et de transmettre en toute simplicité chacune des pièces constituant le dossier de candidature, qui doit lui être finalisé au plus tard le 17 octobre 2019 à 18h00 (heure de Paris) pour être recevable. Les candidats trouveront aussi sur LEAD&CLAIR les réponses à toutes leurs questions : le règlement d'appel d'offres précisant notamment les critères de sélection et leur barème, un spécimen de contrat de partenariat détaillant les engagements réciproques, les grilles tarifaires…

Un réseau optique implanté de longue date et plébiscité par ses utilisateurs

Implanté depuis plus de 15 ans, le réseau optique Santéclair bénéficie d'une incontestable image d'excellence auprès de ses millions d'utilisateurs qui sont plus de 97% à déclarer qu'ils recommandent d'y recourir. En 2018, ce sont ainsi 1,1 million de prises en charge de lunettes et lentilles qui ont été réalisées auprès de nos opticiens partenaires. On peut dire que la satisfaction des clients a fait de l'achat au sein de notre réseau un réflexe pour nombre des bénéficiaires des services Santéclair.

Apport de chiffre d'affaires moyen : 120 000 € par opticien partenaire

C'est grâce à la forte notoriété de son réseau, couplée à un haut niveau de satisfaction des assurés qui y ont recours, que Santéclair représente une réelle opportunité d'apport de chiffre d'affaires à ses opticiens partenaires. Il s'établit en moyenne à 120 000 € par magasin au cours de la dernière année. Un constat résumant à lui seul toute la logique d'une collaboration mutuellement bénéfique aux opticiens et aux organismes complémentaires d'assurance maladie dans l'intérêt final des clients / assurés.

À propos de SANTÉCLAIR

À la croisée entre les professionnels de santé et les organismes complémentaires d'assurance maladie, Santéclair est une véritable plateforme d'orientation en santé. Depuis 2003, Santéclair innove pour créer un écosystème de services garantissant à tous ses bénéficiaires un juste accès aux soins : 55 mutuelles et assurances clientes, 10 millions de bénéficiaires, 7 600 professionnels de la santé partenaires, 97 % des utilisateurs de nos services les recommandent.

Contact : contactpresse@santeclair.fr – 06 99 96 29 54